

Calendrier

Secrétariat de l'Union

Jeu 22 avril à
14h/visio

**Commission
Executive de
l'Union**

Jeu 29 avril à
14h30/visio

**Comité confédéral
national FO**

5 & 6 mai 2021-
PARIS

**Stage syndical
DECOUVERTE**

calendrier 2021 en
ligne sur notre site
inscriptions ouvertes
en cours :
Découverte ou
fonctionnement du
syndicat

**Stage syndical
conseillers
prud'hommes**

17 au 21 mai
et 20 au 22
octobre 2021

**SITE INTERNET
UD FO 94
www.fo94.fr**

notre site a été
remodelé et rafraîchi
avec ses rubriques
habituelles,
communiqués,
formation syndicale,
documentations,
publications, etc.....
faites nous part de
vos remarques et
suggestions

GD SPS FO 94

Le **Groupeement Départemental** FO des Services Publics et de Santé, réunissant les syndicats des collectivités territoriales (mairies et conseil départemental) et les syndicats de la santé (hôpital public exception aphp, santé privée), se réorganise sur les deux branches avec de nouveaux responsables :

BRANCHE services publics : Philippe LELONGT secrétaire départemental et Edwin AMAH secrétaire adjoint avec Jérémy BELBEOC'H, trésorier

BRANCHE santé : Mohamed BADI secrétaire départemental, avec Olivier HERVE trésorier
siège départemental maison des syndicats 11/13 rue des archives 94010 CRETEIL CEDEX
N'hésitez à prendre contact avec eux ou avec l'Union Départementale FO 94 qui vous mettra en relation..

Sessions de formation 2021

En l'état, le **CFMS- Centre de Formation des Militants Syndicalistes-** de notre confédération a suspendu les formations courant avril, rdv est donné début mai pour une reprise éventuelle. D'ici là les inscriptions à nos sessions se poursuivent, stage en présentiel avec respect des règles sanitaires:

DECOUVERTE : 28 juin au 2 juillet 2021

fonctionnement et outils du syndicat 1er au 3 juin 2021 (statuts, trésorerie, communication)

CSE 13 au 17 septembre 2021

SSCT 15 au 19 novembre 2021

formulaire d'inscription en ligne sur notre site internet

*contacts : Christine FONTAINE trésorerie.fo94@orange.fr ou Nathalie au 01 49 80 68 89
nathalie.fo94@orange.fr*

COTISATIONS

Malgré la crise sanitaire, l'activité syndicale se poursuit tout comme le fonctionnement des structures, réunions en présentiel ou visio conférences.... Le **personnel de l'union départementale** est actuellement en télétravail avec une continuité du lundi au vendredi et la présence du secrétaire général tous les jours de la semaine :

miriam au 01 49 80 68 70 ou miriam.fo94@orange.fr

nathalie au 01 49 80 68 89 ou nathalie.fo94@orange.fr

sce juridique **didier crusson** au 01 49 80 68 75 ou didier-crusson.fo94@wanadoo.fr.

Par ailleurs le contact et le lien avec les adhérents tout comme la collecte des cotisations se poursuivent malgré le télétravail et les confinements .

Les structures syndicales sont fortement invitées à reverser la quota part interprofessionnelle ud/conf **2020** soit un taux de **3.65 €/timbre** ; **ce taux est inchangé pour l'année 2021**, la confédération comme l'ud ayant décidé un gel du taux, parfois également des fédérations.

8 avril 2021 : Les salariés du Social, du médico-social et de l'Aide à Domicile mobilisés pour exiger les 183 euros nets pour tous

La Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière se félicite de la réussite de la journée du 8 avril.

Près d'un millier de manifestants à Paris et des milliers dans toute la France étaient en grève et en manifestation pour exiger :

- La transposition des 183 euros nets pour tous afin d'obtenir l'égalité de traitement des salariés du public et du privé ;
- L'ouverture de négociations dans le cadre de nos différentes conventions collectives ;
- La garantie du financement versée aux établissements pour cette transposition ;
- L'agrément sans attendre de l'avenant 43 (classifications) dans la Branche de l'Aide à domicile.

Ce sont les revendications que la délégation intersyndicale composée avec la CFE-CGC et la CGT a rappelé et déposé le 8 avril à Matignon.

Alors que le gouvernement a reculé suite à l'annonce du mouvement national du 8 avril, en revenant à la table des négociations et en intégrant les personnels des services de soins infirmiers à domicile dans les bénéficiaires du Ségur, pour le reste, nous sommes dans une impasse.

Tout comme le refus de répondre favorablement aux Aides à Domicile, il nous a été dit que le Premier ministre ne proposera rien de plus que le projet d'accord de méthode de la mission Laforcade qui est soumis à notre signature jusqu'au 15 avril.

Ce projet reste inacceptable.

Il prévoit :

- La division entre les personnels puisque la liste établie exclut un grand nombre de salariés dans le champ des secteurs social, médico-social et de l'aide à domicile.
- Les 183 euros deviennent virtuels puisque les modalités de la revalorisation pourront être différentes de celles retenues pour les soignants.
- Aucune garantie de financement puisque l'État apporterait une contribution financière seulement sur le champ qu'il finance avec comme contrepartie obligatoire
- La casse des conventions collectives puisqu'il le ferait, si et seulement si, nous étions prêts à faire des propositions au titre du rapprochement conventionnel effectif et de la modernisation des conditions d'emploi et de rémunération des professionnels dans les Branches professionnelles concernées (BASS).

La FNAS FO refuse ce diktat qui voudrait nous amener à négocier une convention collective unique.

Forts des milliers de salariés en grève et présents à Paris, nous ne lâcherons rien. Nous participerons à la réunion intersyndicale de la semaine prochaine pour décider avec la CFE-CGC et la CGT, des initiatives à prendre pour renforcer le rapport de force, poursuivre la mobilisation et préparer les conditions avec nos syndicats et les salariés des modalités pour obtenir satisfaction.

**Oui aux 183 euros nets pour tous. Oui à l'agrément sans attendre de l'avenant 43.
Oui au maintien et à l'amélioration des conventions collectives.**

Éducation : Les AESH mobilisés ce 8 avril pour leur statut et leur salaire

Confrontées à des conditions de travail et salariales de plus en plus difficiles, les **Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH)** exigent de vrais changements. Ces personnels, en majorité des femmes, organisent aujourd'hui une journée nationale d'actions (manif, rassemblements, AG), à l'appel d'une intersyndicale comptant la FNEC FP-FO. Des rassemblements sont prévus devant les rectorats, les Inspections académiques... **A Paris, devant le Ministère de l'Éducation nationale.**

FO demande donc que ce temps de travail de 24h soit considéré comme un temps plein, payé 100%, et non pas à 60% d'un salaire complet, comme actuellement. La fédération, qui exige l'ouverture de négociations, demande aussi, dans l'immédiat, que les AESH bénéficient de la mesure salariale de 183€, issue du Ségur de la Santé et sans contreparties.

Avec les PIAL, une AESH peut donc être amenée à se déplacer d'école en école, sans être affectée à un établissement défini. Une perte de temps dans des allers-retours pour des accompagnants contraints de jongler entre différents lieux. De plus, nul ne sait à ce jour si les frais de déplacements entre les écoles seront pris en charge.

C'est pourquoi FO demande que les PIAL soient supprimés, et que soit apporté un véritable statut aux accompagnants. Il existe un flou, nous n'avons pas de cadre réel, indique Muriel Gerbier. Nous sommes contractuelles, parfois depuis des années. En théorie, nous dépendons de l'Éducation nationale, mais dans les faits, ce sont les directions d'école où nous intervenons qui sont nos supérieurs. Or, il faut que les choses soient bien définies.

Déclaration de la Commission exécutive confédérale du 8 avril 2021

Alors que les travailleurs dans le monde entier sont frappés durement par la pandémie de Covid-19 et les conséquences des mesures de restrictions qui en découlent, la Commission exécutive affirme l'entier soutien aux combats qu'ils mènent avec leurs syndicats pour la justice sociale. FO dénonce avec force une nouvelle fois la **répression sanglante** qui s'abat sur la population, les travailleurs et travailleuses, en **Birmanie** (Myanmar) et appelle à une action ferme pour l'établissement immédiat des droits démocratiques et syndicaux. FO apporte aussi son soutien au syndicat HKCTU à **Hong Kong** et à son secrétaire général Lee Cheuk Yan menacé d'une peine de prison.

Après désormais plus d'une année de pandémie et malgré les nombreuses restrictions sanitaires qui affectent durement l'activité en général, et portent atteinte de fait aux **libertés individuelles et collectives** dont les libertés syndicales telles que la **possibilité de réunions, d'informations et de contacts avec les salariés, de manifestations**, les syndicats et militants FO n'ont jamais baissé et ne baissent pas la garde.

FO revendique la **mise à disposition de vaccins sûrs et efficaces** pour l'ensemble des salariés qui le souhaitent.

Au premier rang de la **défense des emplois et des salaires**, FO, prenant l'initiative, et à chaque fois que sollicitée, est aux côtés des salariés des entreprises, grandes ou petites, dans les départements.

La Commission exécutive exige du gouvernement pour tous les services publics **l'arrêt des suppressions de postes et de moyens et la création des postes et moyens nécessaires** à l'accomplissement de leurs missions, dans les **hôpitaux**, les **écoles** comme dans tous les ministères confrontés à des restructurations.

FO dénonce, encore une fois, **l'absence de conditions et contrôles en contrepartie des aides publiques** dont ont bénéficié et bénéficient les entreprises, dont certaines n'hésitent pourtant pas à annoncer – dans le contexte actuel y compris – des restructurations injustifiées et des délocalisations d'activités qui se traduisent par des suppressions d'emplois dont FO demande l'arrêt.

Alors que le chômage atteint des niveaux records, la Commission exécutive dénonce à nouveau l'obstination du gouvernement à imposer sa **réforme de l'Assurance chômage**, dont l'unique objectif est de réaliser des économies sur les droits des demandeurs d'emplois – de l'ordre d'un milliard d'euros chaque année avec la seule révision du SJR (salaire journalier de référence) qui pénalisera les plus précaires, quand le système de bonus – malus sur les contrats courts est au rabais et sera à coût nul pour les entreprises ! **Elle en demande l'abandon et confirme l'intention de FO d'engager une requête en annulation et un recours en référé- suspension devant le Conseil d'État.**

Réaffirmant son **opposition à une étatisation totale de la protection sociale**, qui conduirait à un système d'assistance publique a minima, FO demeure déterminée à empêcher le retour du système universel de retraite par points, et dénonce, dans l'immédiat, les velléités d'intégrer au projet de loi de finances de la sécurité sociale, la part de budget de l'État consacrée à l'Agirc-Arrco et à l'Unedic.

La Commission exécutive affirme la nécessité de maintenir, mettre à jour et établir les **cahiers de revendications** à tous les niveaux, pour les salaires, l'emploi, la protection sociale, les services publics et la Fonction publique, les conventions collectives et les statuts.

La Commission exécutive assure du soutien de la confédération les syndicats et militants FO engagés et mobilisés avec les salariés pour défendre leurs droits et faire aboutir les revendications, en particulier ce 8 avril et dans les jours à venir.

La Commission exécutive réaffirme, comme la confédération l'a exprimée, sa réprobation des velléités de dissolution du **syndicat UNEF**.

La Commission exécutive dénonce la multiplication des pressions et entraves aux droits syndicaux qui se produisent tant dans le secteur privé que dans la Fonction publique.

La Commission exécutive condamne la prolongation sans fin de l'état d'urgence qui se décline en de multiples remises en cause des libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales qui doivent toutes être rétablies sans restriction et appelle au retrait des dispositions contenues dans le projet de loi sécurité globale et les décrets sécurité intérieure qui mettent en cause ces libertés.

Election TPE 2021 : les chiffres

Le 06/04/2021, à 18h le scrutin est clos.

249 270 électeurs ont voté.

Votes par correspondance (VPC) : 105 422 (2,16 %) ;

Votes électroniques (VE) : 143 848 (2,94 %).

Taux de participation (VPC+VE) : 5,10 %.

Votes électroniques par région :

Région d'inscription	Inscrits	Emargements	Pourcentage de participation
Auvergne-Rhône-Alpes	601 077	18 030	3,00%
Île-de-France	1 112 421	28 578	2,57%
Bourgogne-Franche-Comté	175 471	5 478	3,12%
Bretagne	231 967	7 258	3,13%
Centre-Val de Loire	162 784	5 046	3,10%
Corse	32 787	1 107	3,38%
Grand Est	347 872	11 699	3,36%
Guadeloupe	31 889	885	2,78%
Guyane	12 967	226	1,74%
Hauts-de-France	337 834	10 775	3,19%
La Réunion	62 766	2 495	3,98%
Martinique	28 579	820	2,87%
Mayotte	2 766	97	3,51%
Normandie	217 113	5 786	2,66%
Nouvelle-Aquitaine	430 315	13 085	3,04%
Occitanie	424 911	13 092	3,08%
Pays de la Loire	260 443	8 475	3,25%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	407 710	10 794	2,65%
Saint-Barthélemy	2 713	15	0,55%
Saint-Martin	2 968	39	1,31%
Saint-Pierre-et-Miquelon	943	68	7,21%
Total général	4 888 296	143 848	2,94%

DU 22 MARS AU 6 AVRIL 18H ÉLECTION TPE VOTEZ **FO**